L'Hon. M. BROWN.—Je ne saurais le dire au juste, mais mon honorable ami de Châteauguay (l'hon. M. Holton) y reconnaîtrait peut-être son style. (Ecoutez let rires.) S'il en est ainsi, il a lieu d'être fier, car le document est un chef-d'œuvre.

L'Hon. M. HOLTON.—Mon hon. ami l'accepterait-il comme amendement au projet?
L'Hon. M. GALT.—Non pas! le projet vaut encore mieux.

L'Hon. M. BROWN.—J'en arrive maintenant à la grande assemblée des réformistes du Haut-Canada, connue sous le nom de "Convention de Toronto, 1859, "à laquelle 570 délégués de toutes les parties de la province Ouest étaient présents. Voici les deux résolutions principales:

Résolu.—5. Que, dans l'opinion de cette assemblée, le remède le plus praticable aux maux actuels du gouvernement du Canada, se trouve dans la création de deux ou plusieurs gouvernements locaux, ayant le contrôle de toutes les matières d'un caractère local et sectionnaire, et d'un gouvernement général qui dirigerait toutes les choses nécessairement communes aux deux provinces.

Résolu.—6. Que bien que les détails des changements, proposés dans la dernière résolution, soient nécessairement le sujet d'arrangements futurs, cependant cette assemblée croit qu'il lui est impératif de déclarer qu'aucun gouvernement général ne satisferait le peuple du Haut-Canada qui n'aurait pas pour base la représentation appuyée sur le nombre.

Telle est l'essence du projet qui nous est soumis approuvé par la plus grande assemblée politique qui ait jamais eu lieu dans le Haut-Canada; et on vient nous dire, après cela, que nos électeurs ne comprennent pas la question, que nous devons la leur expliquer, mot par mot, à grands frais pour le pays et au risque de compromettre tout le projet ! (Ecoutes!) Mais voyons la suite: il y eut des élections générales en 1861, la lutte électorale fut des plus animées, et sur les "hustings" même on demandait surtout des changements censtitutionnels. Le ministère MACDONALD-CARTIER fut renversé et remplacé par l'administration MACDONALD-SICOTTE. Mais la lutte s'était tellement envenimée des deux côtés au sujet des changements constitutionnels qu'il devint impossible de former un gouvernement sans la condition expresse de rejeter à priori toute motion relative à ces changements.

L'Hon. M. HOLTON.—Approuvies-vous

cette condition?

L'Hon. M. BROWN.—Non, vraiment!

Je me borne à citer un fait pour montrer

comment la question a été discutée et com-

bien tous les détails en sont compris. Au bout d'un an le ministère MACDONALD-SICOTTE commença à chanceler, et sa conduite, à l'endroit des changements constitutionnels, avait tellement indigné la chambre et le pays qu'il n'osa pas en appeler au peuple avant d'avoir complètement changé sa politique à cet égard et d'avoir remplacé par des hommes plus favorables aux changements constitutionnels les membres du cabinet qui leur avaient imposé la triste mesure de l'année précédente. Le gouvernement ainsi reconstruit (MACDONALD-DORION) en appela au peuple en 1868 et tomba l'année suivante uniquement parcequ'il avait hésité à aborder franchement la question des changements constitutionnels.

L'Hon. A. A. DORION.—Nous étions soutenus par tous ceux qui étaient en faveur de cette question.

L'Hon. M. BROWN.— Vraiment, non! L'Hon. M. HOLTON—Mais nous serions tombés immédiatement si nous l'avions abordée.

L'Hon. M. BROWN.—Je suis obligé de nier formellement cette assertion. Si vous aviez suivi une politique ferme sur ce point vous seriez peut-être encore au pouvoir à l'heure qu'il est. (Ecoutes!) L'administration Macdonald-Dorion fut remplacée par le ministère Tachs-Macdonald qui bientôt fut renversé par une majorité de DRUX voix uniquement parce qu'il hésita aussi sur ce point.

UNE VOIX-Oh!oh!

L'Hon. M. BROWN.— Mon honorable ami s'indigne et crie: "oh! oh!" cela me surprend au dernier point. Je vais donner à mon honorable ami la preuve la plus complète de l'exactitude de mon assertion,preuve tellement concluante que s'il refuse de l'accepter je déclare d'avance qu'il est radicalement sceptique. En un seul jour l'administration TACHE-MACDONALD a change une minorité de DEUX VOIX en une majorité de SOIXANTE-DIX, et comment? elle avait mis la question constitutionnelle dans son programme. (Bruits-et écoutes!) Peut-on prouver d'une manière plus irrétragable combien cette question a pris des racines profondes dans l'opinion publique, et mieux établir la certitude que tous les membres de cette chambre savent que leurs commettants sont parfaitement au fait d'une question qui. dans un jour, a opéré une telle révolution ? Croyez-vous que ce puisse être une considération mal définie qui ait engagé l'opposition